



Programme de la formation du 21/11/2022

Le constat.

Durée : 7 heures (9h30-17h30).

Profils des stagiaires

- Commissaires-Priseurs Judiciaires installés ou salariés.
- Collaborateurs salariés au sein d'offices judiciaires

Prérequis : Aucun

Objectifs pédagogiques

Savoir délimiter les contours juridiques du constat et apprendre à rédiger un procès-verbal de constat.

Plan du déroulé de la formation

9H30 -12h30 :

- Le constat : généralités.
- Puis-je faire le constat ?
 - o Les constats réalisables.
 - o Les constats non réalisables sans autorisation.
 - o Les cas pratiques.
 - o Les conditions de recevabilité d'une preuve en droit du travail.

12h30-13h30 : pause déjeuner au self du CESE.

13h30-17h30 :

- Elaborer le procès-verbal de constat : le formalisme.
 - o Les mentions liminaires.
 - o Les mentions constatatives.
 - o Les annexes.
 - o La forme
 - o Conseils.
- Questions/réponses.
- Quizz.

Equipe pédagogique

Intervenant : Me Jean-Luc BOURDIEC, Huissier de Justice à GIEN.

Moyens pédagogiques et techniques

- Exposés théoriques.
- Etudes de cas concret.
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Evaluation continue tout au long de la journée sur les cas pratiques proposés et correction en direct des cas à l'oral avec les stagiaires présents.